

Vca AD

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

***LA POLITIQUE DE RESEAU
DE LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE :
RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL.***

Bernadette Guédon

Georges Perrin
Chef de projet "Pôles Associés"

Etablissement Public de la Bibliothèque de France
1, place Valhubert - 75013 Paris
Téléphone : 44 06 01 38

1992

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque



MEMOIRE D'ETUDE

***LA POLITIQUE DE RESEAU
DE LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE :
RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL.***

Bernadette Guédon
Stage à la Bibliothèque de France
du 6 juillet au 31 octobre 1992
Sous la direction de :
Georges Perrin
Chef de projet "Pôles Associés"

Etablissement Public de la Bibliothèque de France
1, place Valhubert - 75013 Paris
Téléphone : 44 06 01 38

1992
DCB
54

1992

**La politique de réseau de la Bibliothèque de France :
rayonnement national et international
Bernadette Guédon**

- RESUME :** Pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues, la Bibliothèque de France entend mener une politique d'association à l'intérieur du territoire comme à l'extérieur. Cette politique de réseau établie avec des bibliothèques ou des groupements documentaires d'obédiences diverses, vise à étendre les ressources documentaires et à multiplier leurs points d'accès.
- DESCRIPTEURS :** France; Bibliothèque de France; réseau bibliothèque; coopération; échelon national; échelon international.
- ABSTRACT :** The French State Library intends to develop a policy which will enable it to be linked with other foreign libraries in order to fulfill its purpose. In the same way, it will extend its connections with other libraries from various obediences on its own territory. Thus, it will set a complete documentary network and increase access to libraries resources, abroad and in different places in the country.
- KEYWORDS :** France; French State Library; library network; cooperation; international scope; national scope.

SOMMAIRE

Introduction	p. 1
---------------------	------

1/ ANALYSE DE L'EXISTANT

1.1. La commande politique	p. 3
1.2. Le contexte	p. 5
1.2.1 La décentralisation	p. 5
• Lecture publique	
• MEN	
1.2.2. Essor des nouvelles technologies	p. 7
1.2.3. Introduction des nouveaux médias	p. 7
1.2.4. Explosion documentaire	p. 7
1.3. Positionnement BDF	p. 8
1.3.1. Phase de réflexion : missions élargies d'une BN	p. 9
1.3.2 Réponses	p. 12
• modernisation	
• ouverture site	
extérieur	

2/ MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE RESEAU

2.1. Le réseau national	p. 16
2.1.1. Le CCF	p. 16
2.1.2. Les Bibliothèques associées	p. 19
2.1.3. Les Pôles associés	p. 23
• La réflexion : groupe de travail	
• La mise en oeuvre	
2.1.4. Autres projets	p. 28
2.2. Le réseau international	p. 29
2.2.1. Les bibliothèques- soeurs	p. 29
2.2.2. Les centres culturels	p. 29
2.2.3. DG XIII	p. 30
2.2.4 La coopération avec la Bibliothèque de l'ONU	p. 31
2.2.5 La francophonie	p. 31

3/ OBJECTIFS ET STRATEGIES

3.1. Les objectifs p. 33

3.1.1. Rayonnement international p. 33

3.1.2. Rayonnement national p. 33

- Partage de la politique documentaire
- Exhaustivité
- Rôle significatif en région
- Elargissement de la demande

3.2. Les stratégies p. 38

3.2.1. Analyse sur site p. 39

3.2.2. Les professionnels p. 42

3.2.3. Les acteurs sociaux p. 43

Conclusion p. 46

Annexes

INTRODUCTION

Les actions menées en faveur du développement de la lecture publique ainsi que celles tendant à l'ouverture des lycées et des universités à un public sans cesse grandissant placent la lecture et la documentation dans l'univers quotidien d'un plus grand nombre.

Par ailleurs, l'étendue du champ des connaissances ainsi que la croissance exponentielle de la documentation induisent la nécessité de concevoir des systèmes documentaires d'un type nouveau. Les progrès technologiques en ce qui concerne le stockage, la transmission des données et leur exploitation constituent le soutien logistique de cette modernisation.

C'est une nécessité de première ordre que d'insérer dans les priorités cet aspect, facteur de développement à l'échelon national, afin d'instaurer des relations équilibrées avec les partenaires internationaux.

Il s'agit d'une nécessité d'autant plus prégnante qu'elle s'inscrit dans un cadre politique précis: l'Europe de demain étant en train de se constituer, les disparités entre les différents pays ne se feront que plus criantes et accentuées.

Cette priorité a été reconnue en France: l'inscription du projet de la Bibliothèque de France en est une démonstration éclatante. Ce projet considérable, ambitieux et qui répond à un besoin évident, induit toute une série de questionnements qui constituent autant de jalons pour le positionnement de la future institution.

A partir de la mise à plat du paysage documentaire national et du constat d'une situation à changer, ces interrogations vont porter sur l'examen des missions primordiales d'une bibliothèque nationale ainsi que sur les modalités d'action à envisager pour les remplir de façon satisfaisante. A cette étape, une nécessité s'impose, faisant l'originalité du projet de la Bibliothèque de France: sa réussite, son moteur, le moyen de remplir intégralement ses missions réside dans les potentialités que représente l'association, dont les modalités de coopération sont à définir selon les cas.

Ce principe étant posé, il convient alors de s'interroger sur les objectifs recherchés par la mise en place de la politique d'association, telle qu'elle est envisagée par la Bibliothèque de France, ainsi que sur les stratégies spécifiques à adopter pour servir ces objectifs. Le partenariat que l'Institution entend mettre en œuvre lui permettra de remplir de façon innovante les missions qui lui sont assignées. De cette manière, elle acquerra un rôle prédominant de diffusion de la culture et du patrimoine national tant à l'intérieur des frontières qu'à l'extérieur. Quels qu'en soient les modalités et les niveaux envisagés, selon les différents partenaires, la politique d'association se caractérise essentiellement par la modernisation, l'ouverture et l'harmonisation des différents outils d'information. C'est cette disposition qui est également requise des partenaires locaux : compatibilité des systèmes d'information, accessibilité aux collections et, lorsque plusieurs entités sont concernées, coordination des ressources documentaires.

Ces étapes successives de questionnement contribuent à faire émerger l'identité propre à la future Bibliothèque, identité en gestation: son intégrité sera totale lorsque les collections de l'actuelle Bibliothèque nationale auront rejoint les volumes acquis par l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, lorsque les personnels des deux établissements seront réunis.

La Bibliothèque de France sera enfin parvenue à maturité lorsque toutes les facettes de sa politique documentaire seront en pleine efficience, afin de remplir totalement les missions qui lui sont dévolues.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DE L'EXISTANT

La création d'une bibliothèque, à quelque niveau de l'Etat que ce soit, s'inscrit dans un contexte politique, c'est-à-dire résulte d'une volonté et d'une politique menée dans le cadre réglementaire et juridictionnel dont elle dépend.

Elle s'inscrit également dans un tableau historique, fait de références au passé aux avancées de la technique ainsi qu'au "paysage" documentaire qui l'entourne.

A partir de cette description, des enseignements sont à tirer afin de dresser un tableau prospectif de cet environnement, réajusté à l'aune des missions et objectifs spécifiques de la bibliothèque.

1.1. La commande politique

En ce qui concerne le projet de la Bibliothèque de France, la commande émane du plus haut niveau de l'Etat, du souhait du président de la République d'édifier pour la France "une très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau" et s'inscrit dans le cadre des grands travaux de son second septennat.

L'interview accordée à TF1, le 14 Juillet 1988, la lettre adressée à Michel ROCARD, le mois suivant, le communiqué du conseil des ministres, en date du 12 avril 1989, le décret du 13 octobre 1989 portant création de l'Etablissement de la Bibliothèque de France (EPBF), et enfin le courrier adressé au ministre de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux du 15 octobre 1990 sont autant de "textes fondateurs" qui précisent les objectifs et délimitent le cadre de ce projet.

"Cette grande bibliothèque devra couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les technologies les plus modernes de transmissions des données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec d'autres bibliothèques européennes."

Cette phrase, que l'on retrouve dans tous les textes, résume l'essentiel de la commande politique qui trouve son fondement dans les nécessités d'extension de locaux de l'actuelle Bibliothèque nationale. Il est en effet

notoire que celle-ci est menacée d'une asphyxie qui porte préjudice au rang qu'elle a vocation de tenir: "l'étroitesse des lieux entrave son développement et lui interdit la place mondiale que lui assigne la richesse de son prestigieux patrimoine".¹

Mais ce projet est également positionné d'emblée par les propos mêmes du chef de l'Etat dans un créneau résolument novateur et moderniste. Les critères en sont énoncés : il sera multidisciplinaire, impliquera une large communication, et disposera des technologies les plus avancées de transmission de données.

Cet apparent paradoxe alliant conservation et communication s'articule sur la notion qui se retrouve au centre du projet, d'une nécessaire mise en relation avec des établissements nationaux, voire étrangers.

Le décret du 13 octobre 1989, portant création de l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France, met d'ailleurs l'accent sur la vocation de cet établissement à s'insérer au cœur du réseau des bibliothèques françaises pour l'animer, l'irriguer et le dynamiser, soutenu en cela par le futur Catalogue collectif de France (CCF) qui en constituera l'élément fédérateur.

Enfin, dans son courrier adressé au ministre de la Culture, en date du 15 octobre 1990, le président de la République, en définissant sa conception de nouvelle bibliothèque, précise les publics que la Bibliothèque de France a vocation de servir : "deux publics également intéressants mais bien distincts, celui des chercheurs et celui de tous lecteurs qui viendront dans cette bibliothèque trouver information, documentation et culture". Il indique également les deux travaux à achever d'ici 1995 : "la mise au point d'un catalogue national qui sera le langage commun de toutes les bibliothèques en France et le second qui est de nouer rapidement des relations concrètes avec un nombre limité mais significatif de bibliothèques de province pour confirmer la vocation de la Bibliothèque de France à animer un réseau national ouvert à tous les Français et à compléter le réseau de lecture publique en France". Le chef de l'Etat fait ici clairement référence à une double nécessité: élaborer un outil national de localisation, et mettre en réseau

¹Lettre du président de la République au Premier ministre, août 1988.

des fonds documentaires nationaux. Le CCF, d'une part, les pôles associés de l'autre en représentent les réponses.

1.2. Le contexte

Tels sont les axes de la commande politique à l'origine du projet. Tournés vers le futur, on voit bien pourtant qu'ils trouvent leur ancrage dans un contexte historique qui en a favorisé l'éclosion.

L'étude de ce contexte s'attache d'abord à examiner les conditions particulières de la décentralisation en matière culturelle par les lois de 1982 et de 1983, et leurs incidences sur les deux réseaux principaux de bibliothèque. Puis ce seront les paramètres documentaires qui seront évoqués, afin de dresser un tableau tant politique qu'institutionnel et technique du paysage documentaire dans lequel la Bibliothèque de France va s'intégrer.

1.2.1. La décentralisation

Le transfert des compétences en matière culturelle, entamé en 1983, a permis de faire émerger des volontés locales, comme en témoigne le développement de services culturels et des métiers territoriaux s'inscrivant dans la filière culturelle.

Ce transfert a également favorisé l'éclosion de l'idée d'une France culturelle "multipolaire" dont le rayonnement serait effectif sur le plan national et international, afin que les capitales régionales soient autant de partenaires pour leurs homologues étrangères, notamment européennes. Cette idée a d'ailleurs été accompagnée par un fort mouvement des collectivités territoriales, notamment des régions.

De plus, cette conception rejoint le souci de l'Etat central d'aménager le territoire avec l'instauration de pôles d'équilibre en région.

Dans ce contexte, les deux principaux réseaux de bibliothèques, relevant d'une part de la Lecture publique et d'autre part de l'Enseignement supérieur, se sont particulièrement développés.

Le transfert des compétences effectué en 1986 pour les Bibliothèques centrales de prêt (BCP) et confirmant une situation existante pour les Bibliothèques municipales (BM) a été accompagné par un important effort de construction et d'équipement des bibliothèques de l'Hexagone.

Parallèlement, plusieurs actions ont été menées par la Direction de la Programmation et du Développement universitaire (DPDU), concernant d'une part, l'informatisation des bibliothèques universitaires (participation à des réseaux de catalogage -Sibil, OCLC, BN Opale-, système de gestion sur ordinateur, prêt informatisé, catalogue interrogeable en ligne) et, d'autre part, la mise à niveau des collections par l'implantation de Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST).

De plus, de nombreux programmes - autonomie des universités, contractualisation, délocalisation, plan Université 2000 - constituent autant d'incitations à un partenariat local et requièrent l'implication des acteurs sociaux.

Les créations des Bibliothèques municipales à vocation régionale et l'implantation de pôles européens prévue par le nouveau Schéma directeur des universités constituent des illustrations récentes de la politique menée par la DPDU et par la Direction du livre et de la lecture (DLL).

En dehors de ces deux réseaux, il existe de nombreux organismes documentaires spécialisés, relevant de divers statuts et tutelles: bibliothèques de laboratoire, d'instituts universitaires, organismes privés ou publics, etc.

1.2.2. Essor des nouvelles technologies

Par ailleurs, l'essor des nouvelles technologies et leur implantation dans les bibliothèques - catalogage informatisé, transmission à distance des documents, stockage électronique - accrédite l'idée d'un réseau reposant sur la notion de partage des ressources et de coopération en ce qui concerne les pratiques documentaires, voire même de bibliothèque "virtuelle", en fait, connexion de divers catalogues d'établissements.

1.2.3. Introduction des nouveaux médias

Il est à noter que les avancées de la technique dans le domaine de la reproduction du son et de l'image et de leur conservation a bouleversé la conception traditionnelle de bibliothèque. Les bibliothèques ouvrent aujourd'hui leurs fonds à des documents autres que le livre. A cet égard, la documentation audiovisuelle prend une place sans cesse grandissante. Par audiovisuel, il convient d'entendre les images animées (films, vidéos, enregistrements d'émissions de télévision), les images fixes (imagerie et photographie documentaire) et le son (musique, archives radiophoniques).

1.2.4. Explosion documentaire

Il faut également évoquer, dans ce tableau, le phénomène d'une explosion documentaire, phénomène moderne mais qui va en s'accéléralant depuis les années 1950, à tel point que l'on évoque la croissance exponentielle que toute bibliothèque ou centre de documentation a renoncé à juguler. En effet, nul ne peut désormais prétendre à l'exhaustivité aussi bien qualitative, en ce qui concerne l'étendue des domaines du savoir, que quantitative, en matière d'importance des collections.

Explosion documentaire, maturation des nouvelles techniques conjuguées à un contexte favorable de décentralisation et de mise en

réseau constituent autant de conditions pour que la nécessité d'une association s'impose et que germe, dans cette logique, la notion de pôles associés à la Bibliothèque de France.

1.3. Positionnement de la Bibliothèque de France

C'est dans ce contexte que la Bibliothèque de France entend mettre en place sa politique d'association. Ses paramètres sont de trois ordres : politique, technique et institutionnel.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le projet de la Bibliothèque de France répond à une volonté politique. Dans ce cas précis, la commande politique est d'autant plus prégnante qu'elle émane du plus haut niveau de l'Etat. Elle se caractérise par un mariage du passé, avec l'héritage des collections et des missions de l'actuelle Bibliothèque nationale, et du futur avec la volonté expresse du chef de l'Etat de doter la France d'une bibliothèque d'un type entièrement nouveau.

Cette commande est de plus sous-tendue par une politique de décentralisation et de transfert des compétences, notamment en matière culturelle, conjuguée en écho à une vive détermination des collectivités locales de jouer d'un rôle significatif dans le domaine.

De plus, la technologie éprouvée en matière de traitement (catalogage, stockage) et de communication permet d'esquisser les bases d'un maillage documentaire du territoire.

Enfin, il existe un positionnement très marqué de deux réseaux de lecture et de documentation, bibliothèques de lecture publique et les établissements relevant de la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire dont les composantes, et les cloisonnements éventuels sont à prendre en compte.

Il faut ajouter en toile de fond, un tissu national coopératif très lâche. La coopération est bien reconnue par tous comme un élément important du fonctionnement courant des services, tant du point de vue national avec des réalisations telles que le Catalogue collectif national des

publications en série (CCN-PS) que du point de vue local, par l'intermédiaire des agences de coopération pour ce qui concerne la lecture publique, ou bien par le truchement des Services communs de la documentation dans les universités et des Services de coopération interétablissements. Cependant, il manque "une formalisation de la coopération"¹, un schéma directeur, une ligne de conduite prospective concernant notamment l'interconnexion des réseaux et des projets communs transversaux réunissant des bibliothèques de différentes tutelles.

C'est précisément dans ce cadre, fait d'un tissu coopératif distendu mais que devrait renforcer une volonté politique, tant au niveau central de l'Etat, qu'au niveau des collectivités locales, que se place la Bibliothèque de France. Ainsi se préfigurent les fondements d'une politique de coopération et de rayonnement national et international.

1.3.1. Phase de réflexion: les missions élargies

Le projet de la Bibliothèque de France résulte en amont d'une phase de réflexion, suscitée par les dysfonctionnements qu'a connus la Bibliothèque nationale à partir des années 1980.

Une fois le projet défini par la commande présidentielle, une étape de réflexion a été impulsée afin de préciser, d'affiner la notion de "Très Grande Bibliothèque" et de procéder à l'élaboration de la mise en œuvre de la politique de coopération.

Cette phase de réflexion est actuellement prolongée par les études en cours menées dans le but de mettre en place, dans certaines régions, un Schéma directeur de la documentation.

Tout à fait en amont du projet de la Bibliothèque de France se trouve le rapport de Francis Beck, que le ministre de la Culture de l'époque avait chargé en 1987 d'examiner l'ensemble des missions et des moyens de la Bibliothèque nationale.

¹"Perspectives pour la coopération - Louis Yvert page 56 et suivantes in Des perspectives pour la coopération - FFCB, 1991.

Les conclusions de ce rapport ne furent jamais publiées officiellement, mais on sait qu'elles révélaient les dysfonctionnements de la Bibliothèque nationale.

Il y était préconisé, entre autres, une décentralisation de la conservation des exemplaires issus du Dépôt légal, par le recours de bibliothèques régionales, à mission nationale et le regroupement, en un nouveau lieu de la "chaîne des entrées" et du traitement bibliographique.

Etaient également mentionnées les possibilités qu'offrent les nouvelles procédures de communication permettant de dissocier le document de son contenu, sans en entraver la conservation.

A l'étape suivante de la maturation du projet, se situe l'annonce présidentielle. Cette commande est accompagnée, dans la lettre au Premier ministre, d'une mission d'études confiée à MM. CAHART et MELOT ayant "pour objet d'éclairer les pouvoirs publics sur la fonction, la localisation, l'organisation de cette bibliothèque nouvelle et sur son articulation avec la Bibliothèque nationale, les autres bibliothèques du pays et les grandes bibliothèques européennes".¹

Ce rapport, remis le 30 novembre 1988 au Premier ministre, pose d'emblée les données du problème :

"Tous nos interlocuteurs le pensent comme nous : la Grande Bibliothèque doit être la nouvelle Bibliothèque nationale française. Elle doit assumer les missions de l'actuelle Nationale, en les élargissant.

Collecter, répertorier, conserver, communiquer, irriguer les autres bibliothèques : telles seraient ses fonctions, exercées de manière à renforcer un rôle de référence nationale et internationale.

Les trois premières fonctions sont remplies par l'actuel établissement public, mais suivant des méthodes parfois désuètes. Fort encombrés, les magasins de Paris et de Versailles débordent dans un an ou deux.

¹ Lettre du Président de la République au Premier ministre, Août 1988

La fonction de communication est également assurée par la Nationale mais dans des conditions qui donnent lieu à des critiques depuis des années.

La dernière fonction n'est pas réellement remplie, bien que le début de l'informatisation du catalogue constitue un pas dans ce sens."¹

Dès les premières lignes de ce rapport, se trouvent esquissées les grandes orientations de la politique de réseau qui seront par la suite précisées par le décret portant création de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France: "irriguer les autres bibliothèques (...), renforcer un rôle de référence nationale et internationale (...), informatiser le catalogue".

Plus avant dans le rapport, est développée la mission d'irrigation qu'une bibliothèque nationale se doit de remplir :

- mettre à disposition son catalogue en cours d'informatisation, "ce catalogue devrait former la colonne vertébrale d'un autre catalogue - collectif, et englobant les principales bibliothèques de recherche françaises - qui permettrait aux lecteurs proches et lointains de localiser le livre qu'ils cherchent"²,
- mettre à disposition les ouvrages ou leur contenu en renforçant les systèmes existants (Centre de prêt à Versailles, PEB) grâce aux développements prévisibles de la numérisation,
- s'associer à "certaines autres bibliothèques, en vue de mieux gérer ou de mieux présenter des collections"³. Ce dernier point, qui sera précisé plus loin, sous la rubrique "Bibliothèques associées", est développé autour de trois axes principaux :
 - la coopération documentaire sur base conventionnelle avec de grands organismes documentaires, spécialisés dans des domaines peu représentés par l'actuelle Nationale: INIST, INSERM, INRA...

¹Proposition pour une grande bibliothèque. P. Cahart, M. Melot - p.17

²Ibid p. 25

³Ibid. p. 25

- le réseau régional où des relais régionaux seraient implantés afin de collecter les documents rares ou microédités et d'harmoniser les achats à l'étranger avec ceux de la Grande bibliothèque.
"Aucune compétence de ce type ne devrait être attribuée de plein droit. Il conviendrait en revanche de recenser, de susciter, de trier les initiatives régionales ou locales dès 1989".¹
- la délégation dans certains cas du Dépôt légal.

Il y est dit, plus loin, que l'association pourrait également se concrétiser par le biais du Catalogue collectif, notamment en ce qui concerne le catalogage partagé.

Ainsi qu'on le voit, ces grandes lignes directrices ont largement guidé la conception de la politique de réseau de la Bibliothèque de France, dans ses champs d'action : Catalogue collectif national, partage de la politique documentaire. On constate également qu'elles sont à la base des principes fondateurs : irrigation du réseau et non plus "accumulation centralisée des documents de toute provenance et de toute nature"², association reposant en région sur des pôles constitués autour d'initiatives locales.

1.3.2. Les réponses

Ces rapports ont révélé la nécessité d'apporter des réponses nouvelles à cet état de fait.

Des facteurs d'évolution externes doivent également s'accompagner de modalités d'actions différentes, spécifiques, dues à des facteurs d'évolution internes, provenant de l'originalité et de la spécificité du projet Bibliothèque de France et, partant, de sa politique d'association.

La première évolution, dans le droit fil de la pensée présidentielle, est la modernisation.

¹Ibid. p. 37

²Ibid p. 29

En effet, la maturation de nouvelles techniques de stockage, de transmission de données et d'automatisation permettent une amélioration du confort d'accès à la documentation, et des conditions de recherche en général.

Ainsi que le rappelle le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux documents¹, rapport repris, par la suite, dans la Synthèse du programme de la BdF (janvier 1992), un des principaux objectifs de la Bibliothèque de France est de rendre accessible, à tous ceux qui cherchent, la totalité du patrimoine documentaire.

Toutefois, les objectifs de la conservation obligent à en diversifier les modes de communication. Le groupe de travail préconise donc - en raison de la fréquence des exemplaires uniques dans le fonds des collections transférées (estimée à huit sur dix documents) - un programme massif de reproduction par les collections existantes afin d'élargir l'accès aux fonds à tous ceux dont la recherche ne justifie pas le recours à l'original. Par reproduction, il convient d'entendre tout mode de substitution : rachat, reprint, photocopie, microforme, texte numérisé.

Le temps de la recherche est précieux, l'accessibilité aux catalogues et la disponibilité des ouvrages sont donc, à cet égard, importantes.

A cet effet, de nombreuses bornes d'interrogation du catalogue, avec possibilité de chaîner la disponibilité du document à la référence et de récupérer une trace de la référence sur imprimante, sont prévues.

De plus, les délais de communication, grâce aux nouveaux développements de la transitique, seront au maximum de trente minutes. Un service de réservation de places et d'ouvrages sur place et à distance, notamment par minitel, sera également implanté.

En ce qui concerne le service documentaire proprement dit, on attend de la Bibliothèque de France qu'elle mette à la disposition des chercheurs, en plus de ses ressources propres, l'ensemble des moyens disponibles d'accès à l'information et aux bases de données ainsi que

¹Rapport sur les espaces tous publics de la Bibliothèque de France : synthèse établie par Gérald Grunberg, 1er août 1991.

les outils les plus performants de traitement de texte, de l'image et du son :

- interrogation du Catalogue collectif de France, des banques de données (avec option de téléchargement des références sur disquettes personnelles);
- accès aux imprimés originaux, mais aussi aux documents audiovisuels, numérisés, CD ROM, périodiques...
- accès aux documents de transfert sous forme de microformes ou de documents numérisés, fournis à la demande par le service de reproduction.

Ce souci de modernisation et d'amélioration des conditions d'accès à la documentation s'accompagne d'un souci d'ouverture, exprimé également dans la commande présidentielle. A la disposition de tous, la nouvelle bibliothèque doit servir à la fois les chercheurs et le grand public. Il s'agit de mettre à la disposition des premiers, dans les meilleures conditions de confort et de travail, le patrimoine d'une bibliothèque nationale et de proposer aux seconds une bibliothèque fondamentale de référence, celle qui rassemble et diffuse toute notre culture écrite.

Ainsi que le présentent les conclusions du rapport sur les espaces tous publics de la Bibliothèque de France, l'héritage de la Bibliothèque nationale sera organisé en quatre grands départements thématiques :

- philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société,
- sciences politiques, juridiques, économiques,
- sciences et techniques,
- littérature et arts.

Chaque département gèrera les salles de recherche, pour le public des chercheurs, et les salles de référence, pour l'espace tous publics, relevant des mêmes disciplines, afin de préserver l'unité de l'organisation et de mieux prendre en compte la multiplicité des usages et des pratiques de lecture.

La différenciation entre les deux types de salle s'effectuera selon le statut des documents et le degré des services offerts :

- les salles de recherche proposeront un accès aux fonds patrimoniaux écrits et audiovisuels avec une mise à disposition totale des instruments de travail (catalogue, outils bibliographiques, base de données, postes de travail hautement spécialisés);
- les salles de référence proposeront en libre-accès une collection importante (à terme 400 000 volumes) comprenant les classiques de toutes disciplines, les ouvrages de référence essentiels, ainsi qu'une sélection d'instruments de travail permettant d'entreprendre une recherche (dictionnaires spécialisés, encyclopédies...).

Les salles de référence disposeront également d'outils de travail modernes :

- catalogues informatisés,
- lecture de différents médias,
- postes de lecture assistée par ordinateur.

Chaque salle de référence sera donc organisée selon le schéma :

- collection permanente,
- espace actualité,
- espace patrimoine.

Deux espaces spécifiques à la Bibliothèque de France seront réservés:

- à la présentation des nouveautés les plus intéressantes dans chaque domaine,
- à la mise en valeur du patrimoine conservé à la Bibliothèque de France avec des expositions thématiques présentant originaux, reprints, reproductions de toute nature.

La différenciation entre les deux types de salle s'effectuera de façon géographique : le niveau haut-de-jardin étant réservé au lecteur non chercheur, et le niveau rez-de-jardin au chercheur, avec accès réservé.

DEUXIEME PARTIE

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE RESEAU

L'ouverture, ainsi qu'elle est préfigurée dans les documents de travail, est donc un maître mot du projet et se retrouve comme une préoccupation omniprésente dans la conception de l'accueil du public et de son accès, optimisé, aux documents. Elle se retrouve également dans la trame que tisse la Bibliothèque de France pour établir des relations avec d'autres établissements, sur le territoire national et à l'étranger.

En effet, la croissance de la documentation et partant de la demande documentaire est telle que l'exhaustivité est désormais impossible à atteindre par tout organisme documentaire, fût-il une bibliothèque nationale (à ce propos, un plan de rattrapage des collections de la Bibliothèque nationale a été établi à la suite du rapport Beck).

2.1. Le réseau national

Il est donc nécessaire d'avoir recours aux autres ressources documentaires, dans le réseau français, en ce qui concerne les collections patrimoniales conservées dans les Bibliothèques municipales et les collections spécialisées des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que par l'intermédiaire de relations avec des établissements implantés à l'étranger.

A cet égard, la Bibliothèque de France envisage, au-delà d'actions coopératives ponctuelles, de formaliser des accords sous forme d'associations modulables selon ses différents partenaires et selon les services échangés.

2.1.1. Le Catalogue collectif de France

Outil d'accès aux ressources des autres bibliothèques, le futur Catalogue collectif de France constitue une première formalisation d'actions coopératives dans le domaine.

Conçu comme une concrétisation de la politique nationale de la documentation, avec pour triple tutelle administrative et technique, la Direction du livre et de la lecture, la Direction de la programmation et du développement universitaire (ministère de la Culture et de l'Education nationale) et la Délégation à l'information scientifique et technique (ministère de la Recherche et de l'Espace), le Catalogue collectif de France se retrouve également au centre de la commande politique :

"La réalisation d'un catalogue collectif de France devra être engagée et fera l'objet d'une décision particulière. Les études préalables en seront confiées à l'Association pour la Bibliothèque de France en liaison avec tous les responsables des différents réseaux documentaires nationaux" (Communication au Conseil des ministres du 12 avril 1989).

"J'insisterai enfin sur deux travaux à achever d'ici à 1995 (...) le premier est la mise au point d'un catalogue collectif national qui sera le langage commun de toutes les bibliothèques en France..." (Lettre du Président de la République du 15 octobre 1990).

L'Etablissement public de la Bibliothèque de France est chargé de la conduite des études préalables et de la mise en place du Catalogue collectif de France. Un Groupement d'intérêt public (GIP) spécifique sera créé pour sa gestion.

Ce catalogue sera construira par agrégation des catalogues les plus complémentaires de ceux de la Bibliothèque nationale, en ce qui concerne les fonds anciens (avant 1811), rares et spécialisés.

Il y est prévu plusieurs niveaux d'accès :

- pour certains catalogues, les notices seront retranscrites dans leur exhaustivité; d'autres collections n'auront qu'un signalement générique;
- de plus, un annuaire des bibliothèques participantes sera constitué avec le signalement des conditions d'accessibilité;
- ce catalogue recensera des documents de tout type de support et sera accessible à tous et en ligne.

Dans le cadre de la mission de préparation du Catalogue collectif de France, l'Etablissement public dirige et finance pour partie différents plans d'aide à la rétroconversion des catalogues des bibliothèques des réseaux concernés :

- la Bibliothèque nationale avec le catalogue des imprimés et les catalogues dispersés dans les différents départements.

Ce plan de rétroconversion dont le terme est fixé à 1995 concerne six millions et demi de notices.

Ce fonds de notices agrégé à celui de la Bibliothèque de France constituera le "noyau dur" du Catalogue collectif de France.

- les grandes bibliothèques municipales.

La première tranche concernerait initialement vingt-deux bibliothèques, sélectionnées selon différents critères : importance quantitative des fonds anciens (plus de 50 000 volumes anciens), lisibilité des catalogues imprimés ou manuscrits, personnel qualifié, informatisation de la bibliothèque avec un logiciel permettant de produire et de recevoir le format UNIMARC.

L'opération a été étendue aux catalogues des fonds locaux et des fonds particuliers, ainsi qu'à toutes les bibliothèques municipales possédant plus de 10 000 livres anciens.

Le plan d'aide concerne donc pour les années 1992-1993, cinquante-trois bibliothèques et plus de deux millions de notices;

- les bibliothèques de l'enseignement supérieur:

L'aide vise celles qui possèdent plus de 200 000 volumes ainsi que les Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST).

Un premier lot de seize bibliothèques verront leurs notices dérivées à partir d'OCLC. La maîtrise d'ouvrage et le financement, pour ce premier lot, incombent à la DPDU.

Pour le deuxième lot, la dérivation s'effectuera à partir du Serveur bibliographique national. La maîtrise d'ouvrage et le financement, pour ce deuxième lot incombent à l'EPBF.

La première campagne, pour ce lot, concerne huit bibliothèques (La Sorbonne, Sainte-Geneviève, la BIU de pharmacie, les bibliothèques

des Universités de Lyon II, Lyon III, Rennes II, Dijon et Poitiers) et 400 000 notices environ;

- les bibliothèques sous tutelle du ministère de la Technologie et de l'Espace :

Une convention est en cours de négociation pour un plan de rétroconversion concernant les bibliothèques de recherche susceptibles de bénéficier d'une aide de la Bibliothèque de France pour informatiser leur catalogue, en vue de leur insertion dans le Catalogue collectif de France;

- les bibliothèques d'autres obédiences.

On peut citer, dans cette catégorie, des bibliothèques aussi diverses que la Bibliothèque de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), la Documentation française, les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris, etc...

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris serait, à ce titre, concerné par la rétroconversion des fonds spécialisés, à hauteur d'environ 200 000 notices.

Le Catalogue collectif de France devrait donc, à terme, signaler des fonds de multiples bibliothèques et d'obédiences diverses.

Il constituera la pierre angulaire d'un maillage documentaire national, mais aussi dans l'avenir européen, un "langage commun" entre les bibliothèques.

Ce sera également un lien fédérateur des pratiques coopératives et partenariales.

2.1.2. Les bibliothèques associées

En amont de cette forme d'association et de lien que constituera le futur Catalogue collectif de France, se trouvent des contacts nombreux mais non encore formalisés concernant le domaine des acquisitions.

En effet, appel a été fait à des spécialistes ainsi qu'à des responsables d'organismes de recherche ou de diffusion documentaire spécialisés

dans la recherche pour la conception de la politique documentaire de la Bibliothèque de France.

La Bibliothèque de France est héritière des missions de la Bibliothèque nationale: à ce titre, elle doit collecter le patrimoine documentaire par le biais du Dépôt légal et constituer une bibliothèque de dernier recours. Simultanément, elle doit être encyclopédique, "couvrir tous les champs de la connaissance". Mais elle doit également être à la disposition de tous.

Il s'agit donc, à partir de l'existant conservé à la Bibliothèque nationale, de monter une politique documentaire en homothétie avec ces deux grandes lignes directrices.

Une étude de type Conspectus, menée par le Service des acquisitions de la Bibliothèque nationale, donne une évaluation des forces et des faiblesses de ses collections.

Elles atteignent le niveau d'excellence (niveau 4)¹ dans les documents suivants :

- Histoire de France,
- Philosophie occidentale,
- Religions,
- Histoire,
- Littérature et linguistique de l'Antiquité,
- Littérature et linguistique gréco-latines,
- Linguistique générale,
- Histoire des pays d'Europe,
- Littérature française.

Elles sont de niveau 3 pour les domaines :

- Histoire américaine,
- Histoire des sciences exactes,
- Diverses langues.

Elles sont considérées lacunaires pour :

- Littérature anglaise,

1 in : "Carte documentaire française"- Intervention de Gérald Grunberg- Bulletin de l'ABF, 1990, n°149, p. 58-64..

- Sociologie,
- Economie,
- Sciences politiques;

et hors champ pour :

- Sciences et techniques,
- Pédagogie,
- Géographie physique,
- Préhistoire.

A partir de cette évaluation, des commissions d'acquisitions spécialisées ont été mises sur pied afin de procéder à un plan de rattrapage du niveau des collections.

A ce titre, certains organismes documentaires ont tenu un rôle d'expertise comme l'Institut de recherche et d'études en sciences sociales (IRESCO), dans le domaine de la sociologie, l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC).

Au-delà de ce rôle de consultation et d'expertise, la Bibliothèque de France envisage une forme plus resserrée d'association, sur le terrain spécifique de la politique documentaire.

Elle doit prétendre à l'exhaustivité, en ce qui concerne la littérature nationale éditée; il lui est également possible de proposer un spectre documentaire spécialisé.

L'offre documentaire encyclopédique et pluridisciplinaire sera constituée d'ouvrages généraux et de référence de type :

- encyclopédies,
- dictionnaires généraux et spécialisés,
- bibliographies spécialisées,
- répertoires de sources,
- corpus de textes (comprenant concordances, index...),
- sélection de revues,
- thèses et travaux universitaires faisant autorité.

Elle sera organisée, on l'a vu, en deux collections distinctes correspondant à des usages différents du public. On retrouvera les ouvrages les plus spécialisés au niveau recherche, et les plus généraux au niveau référence.

En ce qui concerne la demande documentaire très pointue, très spécialisée, elle doit être orientée, au moyen du Catalogue collectif de France, vers des centres spécialisés dans le domaine.

De plus, dans un souci de couverture documentaire nationale, une coopération intellectuelle est envisagée, afin de renforcer l'existant.

Des contacts ont été pris dans ce sens, tant auprès d'établissements relevant du ministère de l'Education nationale et de la Culture (Musée de l'Homme, CADIST de Germanistique...) qu'avec des organismes sous tutelle du ministère de la Technologie et de l'Espace (INSERM, Institut Pasteur, IGN, IFREMER, ORSTOM).

Ces approches devraient être prochainement formalisées, au moyen de conventions, précisant les modalités et les champs d'actions spécifiques de coopération, pouvant revêtir la forme de plans concertés d'acquisitions. Ces conventions seraient établies organisme par organisme et leur confèreraient le statut de bibliothèques associées à la Bibliothèque de France.

Cette forme de coopération présente les mérites d'établir par discipline, et sur des champs thématiques, déterminés à partir de l'existant, des relations privilégiées de partage de la politique documentaire avec des organismes d'obédiences diverses, disposant d'une offre documentaire hautement spécialisée.

Cependant, à l'heure actuelle, la majorité des grands organismes restent encore implantés pour la plupart dans la région parisienne. Un tel réseau, fondé uniquement sur ces liens ne serait donc qu'occasionnellement régional et renforcerait la prééminence, dans le domaine de la recherche et de l'information scientifique et technique, de la capitale et de la Région Ile de France.

2.1.3. Les pôles associés

La notion de "pôle associé" se situe à un niveau supérieur d'association et répond à une conception prolongeant les modalités de partenariat jusqu'alors décrites : s'y attache un comportement nouveau et spécifique que l'Etablissement public de la Bibliothèque de France entend adopter. Il transcende le concept habituellement compris d'association et de coopération documentaire pour se situer au cœur du projet, tel qu'il a été initialement conçu, reflétant ainsi l'orientation faite d'innovation et d'ouverture que l'Etablissement constructeur souhaitait impulser à la future Bibliothèque de France.

A ce propos, l'Etablissement public de la Bibliothèque de France selon la méthode retenue pour les grands dossiers, a réuni un groupe de travail pour préciser les contours de cette notion particulière d'association.

Ce groupe de travail était présidé par Jérôme Bouet, alors directeur régional des Affaires culturelles d'Aquitaine et réunissait des personnes représentant les ministères de tutelle, les institutions concernées par le projet (Conseil supérieur des bibliothèques, Bibliothèque nationale, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), les conseils municipaux de grandes villes, les bibliothèques municipales et universitaires et la Bibliothèque de France. Son rapporteur, Georges Perrin est le chef de projet de la politique de réseau à la Bibliothèque de France. Le groupe avait pour mission de dresser la configuration idéale d'un pôle associé et de poser des jalons pour la mise en œuvre d'une telle politique de réseau. Le groupe de réflexion a mis l'accent sur un certain nombre de problèmes cruciaux : le positionnement du pôle associé dans cette entité en gestation qu'est la Bibliothèque de France, sa définition en tant qu'organisme nouveau caractérisé par l'ouverture et la coopération, et la nature des services envisagés.

C'est en effet dans un esprit novateur qu'est née cette notion de pôle associé ou "ensemble documentaire réunissant plusieurs collections

encyclopédiques ou spécialisées sur un site géographique cohérent"¹ mettant en relation plusieurs principes directeurs.

Il s'agit d'établir dans les régions des relations avec des interlocuteurs privilégiés, constituant ainsi, autant de points d'accès aux collections locales ou régionales.

Ces relations devraient s'organiser autour d'échanges contractuels de services - développement du rôle de premier recours, partage de la politique documentaire... - et éventuellement, à la faveur d'une thématique développée par ces organismes documentaires.

Parallèlement, ces relations seront établies en vertu d'un équilibre - ou d'un rééquilibrage. C'est dans cette mesure qu'il est préconisé de traiter avec un pôle documentaire plutôt qu'avec des établissements isolés. En effet, quelles relations partenariales équilibrées peut-on mettre en place lorsque se trouvent en balance des masses documentaires par trop inégales ?

De plus, un certain nombre de paramètres doivent être réunis sur les sites pour que l'association soit viable :

- cohérence et complémentarité des fonds,
- accessibilité physique (accueil sur place, nombre suffisant de places de consultation et de lecture en fonction des normes édictées par la DLL et la DPDU, harmonisation la plus large possible des horaires d'ouverture),
- accessibilité à distance (participation au Catalogue collectif de France mais aussi à des catalogues collectifs locaux ainsi qu'à des systèmes de fourniture de documents, type PEB, équipements d'ateliers de reproduction, photographie, microfilmage, voire ateliers de numérisation),
- formation des usagers aux techniques documentaires.

Ces paramètres s'accompagnent de contraintes techniques: système d'information automatisé performant, format informatique compatible, permettant l'échange de données.

¹in Rapport du Groupe de travail sur les pôles associés, Mai 1991 - p14.

Il est enfin préconisé, dans le rapport du Groupe de travail sur les pôles associés, la constitution de Groupements d'intérêt public qui doteraient ces pôles documentaires de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette formule permet en effet le regroupement de plusieurs personnes de droit public ou privé et évite ainsi la multiplicité de conventions établies à des niveaux d'intervention différents.

"Ces GIP, à l'intérieur desquels chaque bibliothèque conserverait son identité propre, auraient pour mission d'entretenir au sein du groupe des bibliothèques qui le constituent, la réflexion sur l'évolution du système, d'impulser des actions de coopération, de coordonner le travail commun sur les collections concernées par le "pôle associé", d'administrer les outils techniques qui permettent de gérer, développer, valoriser les collections.

Vis-à-vis de la politique documentaire nationale, ils seraient chargés de l'inventaire des ressources bibliographiques régionales en vue d'alimenter le Catalogue collectif de France"¹

Cependant, toute autre formule de groupement juridique sera étudiée, avec éventuellement la mise en place d'une association de préfiguration en vue de l'élaboration sur le site du pôle associé.

Les pôles documentaires ainsi constitués mettront en phase des collections de toutes provenances : bibliothèques municipales, universitaires, de recherche, ce qui nécessite au préalable une coopération locale, afin d'établir une mise en cohérence des fonds de ces bibliothèques pour aboutir à une coopération à l'échelon national.

Il s'agit en fait de mettre en place tout un dispositif coopératif transversal pour ensuite aboutir à une coopération verticale, qui se poursuivrait idéalement par des mises en relation, donc un maillage horizontal, entre les différents pôles associés à l'échelon national.

¹ Ibid. p.16.

Sous-jacente à ce dispositif, se retrouve la philosophie qui préside à ce projet : établir un véritable partenariat, sur des bases volontaires, exprimées localement en vue d'une coopération bâtie sur des relations harmonieuses et d'équilibre, et non pas dans le cadre d'actions ponctuelles, au schéma rigide et unidirectionnel.

Les contours des pôles associés étant ainsi définis à grands traits, il importe de préciser la nature de la coopération envisagée, et de dresser une liste non limitative des services échangés des différents partenaires. Le groupe de travail en établit un cadre indicatif.

La Bibliothèque de France proposerait :

- la mise à disposition de son catalogue pour l'interrogation à distance,
- l'accès aux collections numérisées,
- l'accès aux collections par l'intermédiaire du futur Centre de fourniture de documents à distance.

Les services partagés et échangés seraient :

- la conservation d'un exemplaire de contrôle du Dépôt légal, pour les bibliothèques dépositaires,
- la gestion partagée des fichiers d'autorité,
- le partage des missions d'étude ou de recherche dans le domaine bibliothéconomique,
- le partage de la politique documentaire.

Un certain nombre de moyens pourraient être apportés pour la mise en œuvre d'une telle politique, par exemple:

- l'équipement des pôles associés de stations de lecture assistée par ordinateur,
- le partage des crédits d'acquisition avec les pôles reconnus pôles d'excellence dans un domaine précis.

A partir de ce schéma, dont les grandes lignes délimitent les contours des modalités d'action envisagées dans le cadre des pôles associés, plusieurs niveaux de coopération et d'échanges de services sont modulables selon les spécificités de chaque site :

- la participation au Catalogue collectif étant considérée comme niveau minimal, ou plutôt comme condition sine qua non à l'association;
- le partage de la politique documentaire selon des plans concertés d'acquisition étant l'objectif à atteindre pour chaque site ayant développé une thématique en complément avec les collections de la Bibliothèque de France.

Une telle politique d'association, on le voit, demande un comportement tout à fait spécifique en amont, dans la phase de conception, ainsi que dans l'étape de mise en place.

Des contacts ont été pris dans ce sens, auprès de différentes municipalités, relevant, non pas d'une démarche prospective puisque l'association avec la Bibliothèque de France doit naître de volontés et d'initiatives locales mais constitués d'études sur les possibilités qu'offre l'existant, et de rencontres auprès des décideurs politiques locaux.

En ce qui concerne les partenaires potentiels de la Bibliothèque de France, ils ont accueilli très favorablement l'annonce d'une politique de réseau: en effet, dès l'automne 1990, dix-sept courriers étaient parvenus à la Bibliothèque de France, émanant d'élus de grandes villes, de responsables de collectivités territoriales ou d'universitaires demandant des informations sur le contenu des futures actions de coopération.

On peut citer à ce jour, les municipalités suivantes qui ont fait part d'une demande exprimée de participer à la politique de réseau de la Bibliothèque de France :

- Aix-en-Provence,
- Marseille,
- Bordeaux,
- Dijon,
- Grenoble,
- Limoges,
- Lyon,
- Saint-Etienne,
- Nancy,

- Nantes,
- Poitiers,
- Rennes,
- Rouen.

Un certain nombre de villes sont déjà dotées de bibliothèques ou médiathèques adaptées aux besoins du public : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy et Nantes. D'autres projettent, à cours ou moyen terme, de construire de tels établissements : Marseille, Limoges, Saint-Etienne, Poitiers et Rennes.

Cinq sont CADIST : Aix - Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Poitiers.

Nancy réunit un pôle documentaire important autour de centres implantés (INIST, Institut national de Polytechnique, Ecole des Mines, Ecole nationale supérieure des Mines).

Cette brève énumération montre la convergence des dynamismes et le prolongement naturel que les responsables locaux pensent trouver dans une participation à la politique de réseau à l'action menée sur leur terrain. Elle indique également l'effet "d'appel d'air" et de catalyseur que joue la Bibliothèque de France dans le réseau de ses partenaires potentiels, et comme ce grand projet, bien que parisien, peut contribuer à faire évoluer le paysage documentaire français.

2.1.4. Autres projets

Enfin, en ce qui concerne les potentialités existantes dans les départements d'Outre-mer, on peut évoquer des projets de groupement documentaire engagés à la Guadeloupe et à la Martinique, ou bien le réseau relationnel mis en place entre la Réunion, les Seychelles et Madagascar, avec entre autres, un projet de Bibliothèque nationale implantée aux Seychelles, sous l'égide de l'UNESCO.

2.2. Le réseau international

Les relations que la Bibliothèque de France a d'ores et déjà esquissées avec des établissements étrangers ou situés à l'extérieur du territoire peuvent se ranger autour de cinq axes principaux :

- les relations avec les bibliothèques-sœurs (Library of Congress, British Library, Deutsch Bibliothek),
- la coopération avec des bibliothèques de centres culturels européens,
- les actions menées dans le cadre de la DG XIII,
- la coopération avec la Bibliothèque de l'ONU,
- les actions menées dans le cadre de la francophonie.

2.2.1. Les bibliothèques-sœurs

En ce qui concerne ce premier point, la Bibliothèque de France entend poursuivre les actions menées dans ce sens par la Bibliothèque nationale :

- réalisation de CD ROM, notamment avec la British Library,
- recherche dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information (accueil de professionnels, échanges de conseils techniques, organisation de colloques...).

2.2.2. Les centres culturels

Il ressort du document de travail de M. Jean Gattégno (Juin 1992), rédigé après sa mission auprès des directeurs de centres culturels des pays suivants : Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, Hongrie et Suède, que la coopération avec ces organismes pourrait s'articuler principalement autour de trois thèmes principaux :

- la coopération documentaire, comprenant les aspects information et échange entre professionnels, l'accès au catalogue de la Bibliothèque de France, et le projet d'une bibliothèque des littératures rassemblant des ouvrages étrangers avec traduction française et des classiques français traduits dans les principales langues du monde;
- l'organisation d'expositions, "bilatérales" privilégiant un aspect du livre (livre ancien, manuscrit, illustré...) ou "multilatérales" mettant en jeu les apports de plusieurs pays représentés par leur centre culturel;
- l'organisation de colloques, débats, séminaires.

Il faut de plus mentionner l'embryon de coopération qui existe avec le British Council concernant des dons d'ouvrages scientifiques en langue anglaise et l'attente de l'attribution d'un espace spécifique et permanent au sein de la Bibliothèque de France qui tiendrait lieu de vitrine et d'activités du British Council et de la British Library.

2.2.3. La DG XIII

En ce qui concerne la DG XIII dans sa première partie, la ligne d'action 1 : "Développement des enregistrements bibliographiques", a pour mission de déterminer les axes prioritaires par une politique européenne de catalogues collectifs nationaux. Il ressort du rapport rédigé à la suite de la réunion du 29 Juillet 1992, tenue à la DG XIII, que des possibilités de coopération européenne pourraient émerger, dans le prolongement des études en cours, menées sur la pertinence de la numérisation d'une partie des documents dans le futur Catalogue collectif de France et de celles, menées parallèlement au Danemark.

2.2.4. La coopération avec la Bibliothèque de l'ONU

Une coopération avec la Bibliothèque de l'ONU s'oriente autour de projets tels que :

- l'accès au Catalogue collectif des bibliothèques de l'ONU (UNBIS) et réciproquement accès au Catalogue collectif de France,
- l'accès aux bases de données développées par les grandes organisations internationales (BIT, FMI, OMS...),
- le dépôt de la littérature produite par l'ONU à la BdF.

2.2.5. La francophonie

Pour ce qui est des actions menées dans le cadre de la francophonie, et partant, du rôle de rayonnement et de référence que la Bibliothèque de France se doit de tenir à l'intérieur de l'espace francophone, on peut mentionner les contacts qui ont été pris dans le cadre de la valorisation, en vue d'organiser des expositions, des colloques, des débats et des actions pédagogiques.

D'autre part, à la suite de missions effectuées dans des pays francophones (Suisse, Tunisie), diverses études sont en cours, notamment au sujet de la constitution d'un catalogue recensant spécifiquement les fonds francophones de la Bibliothèque de France.

Il est à noter que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne est la tête du réseau des bibliothèques suisses francophones. A ce titre, elle semble donc être l'interlocuteur privilégié de la BdF, dans le cadre d'actions coopératives développées avec le réseau romand des bibliothèques.

Un questionnaire a été également élaboré afin d'examiner les possibilités de coopération documentaire avec les pays francophones. Ce questionnaire a été envoyé aux bibliothèques et centres documentaires des pays concernés : Belgique, Suisse, Québec, Pays

du Magreb, de l'Océan Indien, d'Afrique Noire, des Caraïbes et Viet-Nam.

Ce questionnaire devrait, à terme, par l'évaluation des fonds conservés dans ces pays, aboutir à la constitution d'un catalogue collectif francophone recensant les fonds et les outils bibliographiques.

Ces différentes actions contribueront à mettre en place un réseau de correspondants privilégiés en vue d'une coopération à la fois technique, par exemple sur le plan de la conservation, et documentaire avec, en ligne de mire, des plans d'acquisition partagés.

TROISIEME PARTIE

OBJECTIFS ET STRATEGIES

3.1. Les objectifs

3.1.1. Rayonnement international

Une bibliothèque nationale a pour vocation d'exercer un rôle de rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. A cette fin, elle doit donc tisser des relations privilégiées avec des bibliothèques et des organismes culturels étrangers, afin de représenter la culture nationale : expositions, conférences, vitrines de l'édition française sont quelques exemples tirés de la palette des modalités d'action dans ce domaine.

De plus, elle a, par son statut, à tenir un rôle de référence et de recherche en science de l'information et en bibliothéconomie. Des actions sont donc à mener, en ce sens, en coopération avec des bibliothèques-sœurs: réalisations de CD-ROM, échanges de conseils techniques, organisation de conseils techniques, organisation de colloques, accueil de professionnels...

Au-delà de ces deux volets de la politique d'association traditionnellement développés par une bibliothèque nationale, la Bibliothèque de France envisage, ainsi que nous l'avons vu, d'autres modalités de coopération fondées sur le constat initial d'une exhaustivité impossible, tant en ce qui concerne la collecte que la diffusion des documents.

Le partage de la politique d'acquisition, organisée autour de spécialisations développées par les différentes composantes de l'association, semble donc une nécessité pour optimiser la couverture documentaire.

3.1.2. Rayonnement national

Cette politique sera renforcée par l'utilisation de deux outils documentaires nouveaux : le Catalogue collectif de France qui signale les collections des établissements associés et un système national de fourniture du document à distance. Un réseau d'accès à la

documentation sera élaboré avec les interlocuteurs de la Bibliothèque de France, répartissant et hiérarchisant les différentes fonctions requises dans l'accès au document à distance. Le rôle de "premier recours", qui n'a jamais été développé, s'imposerait en fonction de la spécialisation des fonds et de la spécificité de chaque établissement: bibliothèque municipale, universitaire, de laboratoire... Bibliothèque de France en ce qui concerne les champs thématiques où elle est pôle d'excellence. Le rôle de "dernier recours" serait alors clairement établi, et dévolu aux organismes qui en auraient réellement les attributions : CADIST, bibliothèques municipales classées, pôles associés et Bibliothèque de France, pour les fonds patrimoniaux, ou très spécialisés.

Un tel réseau d'accès à la documentation, tel qu'il est esquissé, va également dans le sens d'une meilleure répartition des masses documentaires et donc d'un rééquilibrage sur l'ensemble du territoire national.

Cette nécessité s'est révélée dans les conclusions d'une étude effectuée en 1989 sur ce problème.

L'enquête sur les réseaux documentaires français, commandée au Cabinet Bossard Consultants par l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, avait pour objectif de repérer les équilibres et déséquilibres du réseau français et d'établir, à partir de ce constat, une ligne stratégique en vue de monter la maquette documentaire propre à la Bibliothèque de France.

Cette enquête fait état de l'hyperconcentration parisienne dans le domaine de la recherche et de l'information scientifique et technique. Elle met également l'accent sur l'effet de "masse" documentaire que représente la Bibliothèque nationale: les deux cents grands pôles identifiés totalisent cinquante-six millions de volumes; huit bibliothèques possèdent des fonds supérieurs ou égaux à un million d'ouvrages et la Bibliothèque nationale en conserve plus de dix millions.

Cette macromasse fait face à une multiplicité de micropôles disposant de ressources très diverses en matière de collections mais aussi en accessibilité.

L'implantation des pôles associés dans les régions représente donc une ouverture pour remédier à cet état de fait et pour rééquilibrer l'offre documentaire, afin d'apporter une réponse satisfaisante à la demande émanant de la province, demande sans cesse grandissante, et appelée à se développer encore davantage dans le cadre des délocalisations des services de l'Etat, des nouvelles implantations d'antennes universitaires et de la démocratisation de l'accès à l'Université.

Dans cette optique d'aménagement du territoire, la création d'un pôle associé doit nécessairement produire un effet moteur, d'entraînement contribuant à une mise à niveau tant documentaire que technologique: nécessité de se doter d'un système d'information performant, création ou modernisation d'ateliers de reproduction, de numérisation...

Dans la mesure où le montage d'un pôle associé requiert des études préalables sur l'existant réparti dans des diverses bibliothèques, tant du point de vue de la tutelle, de l'obédience, de l'importance des collections que du niveau de spécialisation des fonds, il permet la mise en évidence de diverses potentialités, en particulier dans le domaine de spécialisations à développer : ainsi des orientations nouvelles peuvent émerger de la confrontation de différentes collections, thématique, spécificité documentaire. De la sorte, une thématique est apparue lors de l'étude préalable au schéma directeur régional de la documentation sur le site Aix-Marseille, grâce à l'investigation auprès de la Vidéotheque internationale d'art lyrique et de musique de Marseille.

La constitution d'un pôle associé permet aussi d'envisager le développement du rôle national des bibliothèques implantées dans les régions : bibliothèques conservant des collections patrimoniales, d'intérêt national ou intéressant la recherche.

Dès lors, un pôle associé peut tenir un rôle significatif d'animation dans des réseaux locaux déjà constitués : réseaux de lecture publique en

développant des relations avec des bibliothèques municipales de villes de moindre importance, réseaux de la recherche, en servant de relais pour des bibliothèques d'antennes universitaires, par exemple.

Un réseau ainsi ébauché à l'échelon régional, peut, à partir de cette base, instituer des communications transversales avec d'autres institutions hors du secteur géographique concerné ou avec d'autres réseaux similaires, constitués sur les mêmes bases.

De cette manière, un maillage concentrique en toile d'araignée serait mis en place.

Ces étapes successives, couverture documentaire répartie sur le territoire, étayée par des outils performants de signalisation et de fourniture de documents et, parallèlement, constitution de réseaux locaux communiquant entre eux, établissent autant de jalons pour l'élaboration, in fine, de la carte documentaire nationale que professionnels et usagers appellent de leurs vœux.

Cette carte permettrait une signalisation fine de la documentation acquise par les différents pôles d'excellence. Parallèlement, à partir des répartitions déjà établies, elle rendrait possible une surveillance efficace des champs thématiques en évolution, particulièrement dans le domaine des sciences dures.

De plus, elle constituerait un guide d'acquisition, et partant de "désherbage" pour des organismes n'ayant pas vocation à occuper le pôle d'excellence au plan national mais qui se doivent de satisfaire la demande de leurs publics.

Enfin, cette cartographie des ressources, réparties sur l'ensemble du territoire, fournirait des renseignements sur des domaines pluridisciplinaires, le "transversal", où, l'enquête de Bossard Consultants l'a démontré, il existe une forte demande qu'il est difficile de satisfaire.

Cette cartographie contribuerait, également, à harmoniser les acquisitions dans ce domaine et à améliorer les conditions d'accessibilité.

De cette façon, la desserte au public serait optimisée par une offre documentaire diversifiée et étendue aux différents niveaux de la demande documentaire, qu'elle soit généraliste ou spécialisée.

Dans cette dynamique où la demande se nourrit de l'offre, une véritable stimulation serait suscitée qui devrait accroître le goût et les besoins du public pour la recherche.

La politique d'association que la Bibliothèque de France entend mener, en particulier par la constitution de pôles associés, répond donc à un triple objectif :

- répartir harmonieusement la collecte et la diffusion de la documentation sur le territoire national et aménager le territoire par un rééquilibrage en faveur de la province;
- prendre en compte les volontés locales de tenir un rôle significatif en matière documentaire et réaffirmer le rôle national de certaines collections conservées dans les régions;
- élargir l'offre documentaire pour amplifier la demande.

Ainsi la Bibliothèque de France, par le rôle significatif d'animation et de moteur qu'elle occupe dans la constitution des réseaux locaux appelés à se fondre en un réseau national, accomplit sa vocation de rayonnement à l'échelon national.

Toutefois, par son statut d'Etablissement public, la Bibliothèque de France n'a pas les missions ni les pouvoirs d'une administration centrale:

"La Bibliothèque de France n'a pas pour mission de créer un réseau documentaire, un réseau patrimonial, un réseau de lecture publique... La Bibliothèque de France n'a pas les moyens d'assurer la création de ce triple réseau."¹

¹Intervention de J. Gattegno au "Séminaire de la Fédération nationale des communes par la culture" rapporté dans Interlignes, 1991, n°22 p. 5.

Il ne s'agit donc pas pour la Bibliothèque de France, d'établir des pratiques coopératives unidirectionnelles et ponctuelles, mais bien d'instiller un flux d'échanges d'un pôle à un autre sur la base d'un partage équitable de services ainsi que de créer une plate-forme commune et d'adopter un "langage commun", fédérateur et produit identitaire, par lequel chaque participant se reconnaît.

Dans ce schéma, chaque entité sera intégrée dans le respect de son individualité et de sa spécificité.

Cette reconnaissance de la spécificité de chacun est le garant de la richesse de l'association et de sa viabilité. Elle témoigne également d'une volonté d'ouverture sans cesse affirmée, aux antipodes d'une institution repliée sur elle-même et vouée à l'autarcie, projetant autoritairement ses propres modalités d'action.

Ce souci d'ouverture se situe au cœur du projet et se retrouve à tous les niveaux de sa conception : transparence des salles de lecture, ouverture au public, recours aux richesses extérieures.

Dans une telle association fondée sur le partage, partenariat et ouverture sont les maîtres mots, les valeurs premières inscrites au centre du projet.

Les liens partenariaux que la Bibliothèque de France entend établir sur de telles valeurs sont donc diamétralement opposés à une politique nationale dirigiste et centralisatrice. Par contre, en raison de la nature des relations qu'elle souhaite établir, elle occupe une position privilégiée pour coordonner différentes actions entreprises dans ce sens et animer un dispositif national dont elle serait le principe organisateur.

3.2. Les stratégies

Cette politique d'association répond à une nécessité : il est évident que la documentation ne peut plus se concevoir, en amont par les professionnels, et en aval en réponse à une demande généraliste ou

spécialisée, selon les schémas traditionnels, alourdis par le poids des habitudes.

Pourtant, la mise en œuvre d'une telle politique doit prendre en compte la difficulté que représente l'innovation auprès d'un public peu habitué au changement, elle doit aussi remporter l'adhésion de professionnels qui manquent d'expérience en matière de coopération.

En ce qui concerne le problème particulier des pôles associés, compte tenu de la problématique qui s'y attache et en raison du caractère inédit de l'expérience et de la spécificité de l'association envisagée, il semble que l'on puisse considérer que la stratégie développée se déploie dans trois directions:

- l'analyse de l'existant, qui s'appuie sur une étude menée sur différents sites;
- la coordination des différentes composantes documentaires;
- l'examen des modalités de l'adhésion des différents acteurs sociaux.

3.2.1. Analyse sur site

L'analyse de l'existant consiste en une mise à plat réunissant des informations précises et objectives qui établiront une base à partir de laquelle s'organiseront réflexion et orientation des actions à mener.

Dans cette optique, une étude préalable à l'élaboration de schémas directeurs régionaux de la documentation est actuellement menée par le Cabinet TOSCA. Elle a pour but de dresser un constat objectif, d'établir les forces et les faiblesses de quelques sites pilotes en recueillant le maximum de données concernant l'état documentaire de ces sites. Concrètement, elle a pour mission d'évaluer les moyens mis en œuvre pour gérer et développer les collections recensées, les conditions de leur communication au public, les volontés politiques et professionnelles locales dans le domaine ainsi que les actions coopératives réalisées ou en projet, et en appréciant, de façon prospective, les possibilités de montage et de mise en œuvre d'un pôle associé.

Trois sites sont concernés: Poitiers, Nancy, Aix-Marseille ; le financement provient de l'Etablissement public constructeur. On attend les conclusions pour la fin de l'année 1992.

Parallèlement, une autre étude, menée dans les mêmes conditions, mais financée cette fois par la DATAR, a été lancée dans la Région Bretagne. Le rapport final est prévu pour le mois de mars 1993. Elle poursuit les mêmes objectifs.

Les premières conclusions de ces études ont inspiré bon nombre des réflexions qui vont suivre.

Réalisées au moyen d'enquêtes par questionnaires et d'entretiens directs auprès des divers responsables, cette étude a déjà permis de mettre en relief les points forts et les faiblesses du paysage documentaire étudié et de dégager les principaux axes techniques et scientifiques autour desquels un pôle associé peut se développer.

L'analyse ainsi effectuée doit servir de base aux négociations entre la Bibliothèque de France et ses interlocuteurs sur les sites en question. Elle doit également déboucher sur l'élaboration par les professionnels et responsables locaux, d'un schéma directeur régional - ou local - de la documentation, qui servira de trame à la mise en œuvre du pôle associé. Le diagnostic concernant l'état des diverses ressources documentaires ayant été posé, l'étape suivante pourrait consister à mettre en phase les différentes composantes du paysage documentaire local, tant en ce qui concerne la cohérence des fonds que la convergence des volontés des professionnels.

Pour ce qui est des collections, le travail de recueil des données doit faire ressortir les spécificités, les correspondances ainsi que les disparités éventuelles des différents fonds considérés. Une évaluation pourrait être menée à partir des données collectées:

- l'importance qualitative et quantitative des collections étudiées selon la (ou les) thématique(s) émergente(s);

- la concordance entre les différents fonds, taux de recouvrement, de comblement des lacunes, nombre des acquisitions, courantes et rétrospectives dans le domaine.

A cette fin, un outil d'évaluation des collections de type Conspectus, pourrait être utilisé. Cette technique offre l'avantage de donner une évaluation par niveau - de 5 "domaine d'excellence" à 0, "hors champ" - pour chaque discipline, puisqu'elle est effectuée à partir des divisions de la Bibliothèque du Congrès. Peu utilisée en France - quoiqu'un Conspectus ait été appliqué aux collections de la Bibliothèque nationale - elle constitue pourtant un étalon et même une référence sur le plan international.

A partir de ce travail d'évaluation, des commissions d'acquisitions spécialisées pourraient être formées afin de procéder à des plans d'acquisitions répartis dans les différents établissements concernés, par niveaux de spécialisation.

Cette étape de mise en cohérence des collections ne peut se faire sans la participation des professionnels ni leur adhésion au projet.

En effet, l'implication des différents responsables des composantes documentaires constitue un point particulièrement important pour la bonne évolution du projet.

Il semble qu'il serait nécessaire, en fonction des spécificités locales de chaque site, de susciter un projet commun qui fédérerait les forces vives et les rassemblerait dans le pôle associé.

Ce projet commun pourrait se constituer autour de l'élaboration d'un catalogue collectif, identifiant d'une part l'ensemble du fonds thématique, réparti sur les différents sites, ce qui s'effectuerait par la médiation du Catalogue collectif de France et localisant, d'autre part, l'ensemble des collections conservées sur l'ensemble géographique en question.

3.2.2. Les professionnels

Ce projet peut également se justifier, aux yeux des professionnels par le rôle de référence local, national, voire européen qu'acquiert de la sorte le pôle ainsi constitué, d'où l'intérêt d'utiliser des outils de référence internationaux.

La constitution d'un pôle associé peut également susciter l'intérêt des professionnels par l'insertion du volet documentation dans le tissu social local.

En effet, à la faveur de l'analyse de l'existant, des concordances peuvent apparaître, à la faveur de croisements des différents critères, entre de nouveaux axes de recherche et des secteurs particulièrement demandeurs (installation d'établissements d'enseignement supérieur, écoles appliquées, IUT...).

Des fonctions nouvelles de type veille documentaire, prestations de service (établissement de bibliographies, diffusion sélective de l'information...) seraient alors développées, et optimisées par des systèmes de gestion cohérents entre les différents établissements.

Selon les spécificités locales et "l'histoire" de chaque site, ces stratégies peuvent cependant se heurter à divers obstacles: cloisonnements éventuels entre organismes relevant d'obédiences distinctes - par exemple entre bibliothèques municipale et universitaire - manque de tradition de la pratique coopérative, engagements de principe, positionnements peu clairs ou insuffisamment explicites des différentes structures associatives.

Sur ce dernier point, il convient en effet d'informer les professionnels sur la place spécifique du pôle associé par rapport à d'autres structures déjà existantes: les bibliothèques centrales de prêt à l'échelon départemental, les bibliothèques municipales à vocation régionale créées par la loi du 13 juillet 1992¹ ou les agences de coopération, en ce qui concerne la lecture publique.

¹"Une bibliothèque à vocation régionale est un établissement situé sur le territoire d'une commune ou d'un groupement de communes d'au moins 100 000 habitants,

Pour les bibliothèques de l'Enseignement supérieur, il semble assuré que des axes de coopération soient envisagés avec les CADIST. Mais qu'en sera-t-il des pôles universitaires européens, prévus par le nouveau Schéma directeur universitaire qui doivent développer d'importants volets documentaires?

Les pôles associés, en raison des relations privilégiées tissées avec la Bibliothèque de France, peuvent être reconnus par les autres acteurs du paysage documentaire comme une tête de réseau local, comme une structure régionale valorisant les ressources locales ou bien encore comme référence au plan national pour la thématique ou la spécificité développée.

L'originalité des pôles associés résulte de leur constitution, composée d'ensembles documentaires d'obédiences diverses. Cette originalité doit être un atout, en ce sens qu'ils sont de la sorte appelés à occuper un échelon intermédiaire, constituant ainsi un maillage entre les deux réseaux déjà institués, ceux de la lecture publique et des bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur.

Les pôles associés, dans ce schéma, se situeraient donc à l'interconnexion de ces réseaux, sortes de plate-forme dans la circulation des documents et de l'information, non seulement dans un sens vertical, du niveau national au niveau local, mais également dans un sens transversal, de la bibliothèque municipale à la bibliothèque universitaire, à la bibliothèque de laboratoire, la bibliothèque d'Institut, ou le centre documentaire spécialisé.

3.2.3. Les acteurs sociaux

Un autre élément décisif réside dans l'adhésion au projet des différents acteurs sociaux, élus et usagers.

ou chef-lieu de région et répond notamment à des conditions de surface, d'importance du fonds et de diversité de supports documentaires, d'aptitude à la mise en réseau et d'utilisation de moyens modernes de communication fixées en Conseil d'Etat."

Le public concerné par la mise en place d'un pôle associé ne devrait - semble-t-il - qu'y trouver des avantages.

Pôle d'excellence pour un champ thématique donné ou pour un type de support particulier, l'ensemble documentaire devra garantir la quasi-exhaustivité dans le domaine.

L'accès à la documentation sera amélioré et optimisé par des technologies modernes: la Bibliothèque de France prévoit d'implanter sur les sites des postes de lecture assistée par ordinateur. Des stations de numérisation seront également nécessaires.

D'autre part, la mobilisation des élus semble fondamentale et constituer un point d'appui déterminant.

En effet, monter un pôle associé à la Bibliothèque de France inscrit ce projet dans une dynamique locale et l'articule à d'autres orientations (Plan Université 2000, pôle universitaire européen, réseau des villes, chartes d'objectif).

De plus, la dimension d'une telle entreprise représente l'opportunité d'assumer la vocation nationale du site.

Il paraît souhaitable que des plans pluriannuels de subvention soient établis et répartis entre les différentes instances décisionnelles (Conseil régional, Conseil municipal) afin que l'orientation des pôles associés puisse être impulsée pour une période significative.

Un tel plan de subvention mettant en présence les différents acteurs (Bibliothèque de France, Conseil régional, Conseil municipal) permettrait d'impliquer les élus dans le développement du pôle associé et d'indiquer clairement la répartition des charges de fonctionnement entre les différentes instances.

Intégrer le projet à des actions prospectives d'aménagement du territoire semble également un moyen de sensibiliser les élus et les acteurs économiques à la dimension documentaire du développement économique et social d'une région.

Une fois les différents partenaires locaux - usagers, professionnels et politiques - impliqués dans le projet et motivés pour sa bonne mise en œuvre, les modalités à proprement parler de montage du pôle associé devraient se constituer autour de trois actions principales:

- l'élaboration d'un schéma directeur régional de la documentation, rédigé à partir de l'analyse de l'existant;
- l'établissement d'un ordre des priorités, hiérarchisées et consignées dans une charte;
- le montage d'un GIP ou de toute autre structure assurant à l'entité l'autonomie financière et la personnalité morale.

L'analyse des stratégies nécessaires à l'élaboration d'un pôle associé révèle l'importance de l'adhésion des acteurs au projet, tant au niveau des professionnels que des élus locaux.

A cet égard, il conviendrait de renforcer le travail de communication déjà entrepris par la Bibliothèque de France, en le relayant par des actions menées par les Directions ministérielles concernées.

Cette analyse met également en évidence la nécessité d'une mise à plat de l'existant afin qu'il soit systématiquement tiré parti, de façon prospective, des forces et des faiblesses de chaque site pressenti et de ses spécificités.

Autour de cette dynamique, les volontés locales devraient se fédérer, pour un accès optimisé à la documentation.

CONCLUSION

Le projet de la Bibliothèque de France s'inscrit dans un paysage documentaire en plein essor, tant du point de vue de la construction que de l'équipement des locaux. De plus, les nouvelles technologies apportent des solutions pour optimiser l'accès à la documentation et rendent possibles la diversification des supports d'information.

L'inscription de ce projet dans le cadre des Grands travaux du second septennat du président de la République lui donne d'emblée toute sa mesure et montre l'importance qu'attribue le pouvoir politique, au plus haut niveau, à la dimension de la lecture et de la documentation dans le développement national.

Elle a de plus, une triple vocation: bibliothèque nationale, elle est donc la bibliothèque patrimoniale par excellence. A ce titre, elle doit conserver le patrimoine de la Nation mais également le rendre accessible à l'ensemble de la collectivité. Elle est également une bibliothèque de recherche comme le justifie l'excellence de ses collections.

Cet apparent paradoxe qui allie communication élargie des collections, conservation des fonds patrimoniaux et offre documentaire spécialisée a contribué à positionner le projet dans un cadre novateur et à envisager d'élargir les missions traditionnelles d'une bibliothèque nationale.

Dans ce cadre particulier, les valeurs vieilles d'accumulation des richesses, et de communication restreinte à un petit nombre, et d'autarcie ont fait place à des notions de partage et d'ouverture. Dans ce contexte, la politique d'association envisagée par la Bibliothèque de France est fondamentale et nécessaire. Partage des missions, travail en réseau, ouverture aux collections conservées dans d'autres établissements sont autant de stratégies développées pour optimiser la couverture documentaire et le service rendu à l'utilisateur.

De cette façon, se profilent les contours d'une carte documentaire nationale dont l'élaboration constituerait une étape décisive dans la mise en cohérence du paysage documentaire français. Un tel outil établirait des bases solides de la concrétisation d'une politique

nationale de la documentation qui coordonnerait et fédérerait les différents programmes dans le domaine.

Si la Bibliothèque de France, par son statut d'établissement public n'a pas les missions de mettre en place et de coordonner une politique nationale de la documentation, elle a en revanche, les moyens de jouer un rôle capital en la matière. Par l'envergure même du projet, elle détient un rôle phare faisant date dans l'histoire des bibliothèques et ouvrant la voie à la modernité.

De plus, par l'innovation qui est au centre de son principe initial, et les réponses spécifiques qui découlent de son positionnement particulier, elle constitue un formidable laboratoire, un creuset d'idées dont l'empreinte marquera forcément l'évolution globale de toutes les bibliothèques de France. Elle inscrit de cette manière, l'ensemble des établissements dans une même dynamique d'évolution et de progrès.

Par ailleurs, le caractère inédit de l'association, qu'elle envisage de mettre en place avec l'implantation des pôles associés, ouvre la voie à des formes nouvelles de coopération. En effet, le pôle associé est un ensemble documentaire organisé autour d'un site géographique cohérent, composé d'organismes d'obédiences diverses. Il constitue en cela, un premier maillon du réseau. Il devient alors exemplaire, au niveau local, d'une action qui pourrait se développer à l'échelon national, fédérant de la sorte les diverses forces impliquées.

Soutenue dans ces orientations par les différentes directions ministérielles intéressées - Direction du Livre et de la Lecture, Direction de la Programmation et du développement universitaire, Direction de l'information scientifique et technique - la Bibliothèque de France pourrait de cette façon se situer au coeur du réseau des bibliothèques et jouer pleinement son rôle de rayonnement national. Parallèlement, elle a un rôle significatif à tenir, sur le plan international, en matière de recherche en sciences de l'information, de représentation de notre culture et de notre patrimoine.

Tel est le défi lancé à la Bibliothèque de France: bien que difficile à mettre en oeuvre, la politique de réseau, ainsi qu'elle a été élaborée, semble y apporter une réponse prometteuse.

Elle contribue en tout cas à forger l'identité en devenir de la future bibliothèque, non plus limitée par le périmètre d'un édifice matériel mais organisée autour d'une constellation de partenaires privilégiés.

ANNEXES

ORGANIGRAMME DE LA B.D.F. AU 22.10.1992

AGENCE COMPTABLE
Agente comptable :
 Michèle DUMONCHAU
Adjointe :
 Carmen BEDOU
Assistants :
 Patricia DUSSAT
 Jeanine KRUPSKI
 Marie-Jeanne JANEL
Agents d'encadrement qualifiés :
 Didier BANTIGNIE
 Philippe LE DOUARIN

CONTROLE FINANCIER
Assistants :

DIRECTION GENERALE
Directeur général :
 Serge GOLDBERG
Secrétaires :
 Jacqueline NARAT
 Christiane GARAUD

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES EQUIPEMENTS
Directeur :
 Gérard DELACROIX
Adjoint :
 Michel PRINZIE
Secrétaires :
 Monique VIGIER
 Maria SERRANO de ROCHA

PRESIDENCE
Président :
 Dominique JAMET
Chargés de mission :
 Marie-Eve THIÉRENTY
 Véronique HIEFT
Chef de cabinet :
 Annick DUCHÉMIN
Secrétaires :
 Martine COHEN-HADRIA
 Nadège MARAIS
 Valérie PRÉBOT

DIRECTION ADM. ET FINANCIERE
Directeur :
 Jean-François HEBERT
Secrétaire :
 Annie-France BRUNI
Chargé de mission :
 Didier COSSE
 Jean-Claude BERNAL(1)
Secrétaires :
 Béatrice COEURJOLY

Finances et budget
Chef du département :
 Ronald GOURLAY
Secrétaires :
 Frédérique VITOLX
 Sophie GUERIN(2)
Service financier
Chef de service :
 Laurence MOREL-ROSINI
Assistants :
 Véronique CHATTON
 François DEMAISON
 Christine MULLER
 Marie-Claude PRUD'HOMME
 Bernadette THIEVENAZ
 Cyusse VIEGAS(2)
Service contrôle budgétaire
Chef de service :
 Jean-Jacques ROUSSELOT
 Sylviane LE GORREC
Personnel
Chef du département :
 Noëlle BARILLAT
Adjointe :
 Constance VINET
Secrétaires :
 Paola GOTTETRE
 Katia BOUBOUILLON(2)
 Rachida BENAMAR(1)
Service des missions
Nathalie DUCOS
Service des paies
 Ghislaine GAREAU
 Emmanuelle MAINCENT(2)
 Bénédicte PEYRACHE(2)
 Bouniouraby KERA(1)
Fonctionnement interne
Chef du département :
 Jean SZOJCIIERT
Secrétaires :
 Florence LE BOULCH
Service intérieur
Chef de service :
 Théophile LOZACH
Assistants :
 Eric RIEBEN
Chauffeurs et agents de service
 Alain DOUCET
 Mostefa BENHADDAD
 Grégoire KIRONIH
 Eugène BAROUTANA
 Yves MILLIET
 Pascal FOURCADE
 Mohamed ALHELLOU(1)
 Samir BENHADDAD(1)
 Fily KETA(1)
 El Rhazi NAI(1)
Informatic interne
Chef du département :
 (Dominique MAILLET)
Assistants :
 Pascal MARTIN
 Jamal BOUTOUMI(4)
 Maurice SAKIRI(1)

DELEGATION SCIENTIFIQUE
Délégué scientifique :
 Hélène WAYSBORD
Secrétaires :
 Danièle BRAHIM
Adjointes :
 Alain GIFFARD
 Gerald GRUNBERG
 LE NIAT BINH
 Marie-Christine WELLMHOFF
Chargés de mission :
 Roland AZEMIA
 Isabelle BIGNON
 Pierre BLIET
Secrétaires :
 Florence COCHEREAU

INFORMATION ET COMMUNICATION
Chef du département :
 Eric GROSS
Presse et relations publiques :
 Claude HELLEU
Secrétaires :
 Catherine LAVIGNE
 Danièle NEWMANN
 Lucienne CAVALLERO(1)

Documentation
 Elisa KIREMITDJIAN
 Catherine LAMARRE

CITE DE CHANTIER :
Responsable :
 Christine PIOT
Accueil :
 Carine DELLENBACH(2)
 Aicha SAHBI(1)
 Chantal GAKI(4)
 Isabelle SAUSSOL(4)

Chefs de projet	Spécialistes	Amenagement	Marches	Audiovisuel	Bibliothéconomie et relations avec les bibliothèques	Informatique et nouvelles techniques	Préfiguration administrative et valorisation
<i>Secrétaires :</i> Nathalie THIÉRENT Houria LOCHIE(3) Aline LEPAGE <i>Chefs de projet :</i> Bernard PIALA Michel BOUYSSOU Gonzague JOSSERAND <i>Adjointe :</i> Aline PRIGENT <i>Assistants techniques :</i> Patrick FONDANAICHE Micheline VANHOUTE Ali AMARA(1) <i>Administration du chantier :</i> Christian BAUMGARTNER Hélène HACCART <i>Secrétaires :</i> Valérie MARINO <i>Pilotage et coordination :</i> Claude DUMONT(4) Michel JOSSE(4) Dominique CHOUVIAT(4) Didier GRANDIN(4) <i>Secrétaires :</i> Viviane MAIRONI(4) <i>Contrôle des coûts :</i> Pierre FRADELLE(4) Gilles DELPORT(4) Michel WAILLY(4)	<i>Chef du département :</i> (Michel PRINZIE) <i>Secrétaires :</i> Nadine BERCA <i>Spécialistes :</i> Climatisation plomberie, protection incendie Serge MATHIE <i>Appareils ascenseurs, électricité, courants forts :</i> Jacques MONTIBUS <i>Electricité, courants faibles, sécurité, sécurité :</i> Jean-Yves TOMINE <i>Gestion CAO :</i> Calais de VANSSAY(4) <i>Exploitation, maintenance :</i> Jean-Luc ISSARDI(4)	<i>Chef du département :</i> Dominique CERVETTI <i>Adjointe :</i> Bernadette BURCKEL <i>Secrétaires :</i> Mercedes FOUCHÉ <i>Graphiste :</i> Françoise TANNIERS <i>Acoustique, éclairage :</i> Jean-Paul LAMOUREUX(4) <i>Chef de service :</i> Dominique HARDY Chr CHEVREAU(3) Ali CHAABANI(1) Georges CHENARD(1) <i>Assistance marches :</i> Alain BERTHAUX(4) Franck GOMEZ(4) Michel TREMBULAC(4)	<i>Chef du département :</i> François CHALMEAU <i>Secrétaires :</i> Eliane THIESEE <i>Rédactrice :</i> Michèle MENUET <i>Archiviste :</i> Dominique HARDY Chr CHEVREAU(3) Ali CHAABANI(1) Georges CHENARD(1) <i>Assistance marches :</i> Alain BERTHAUX(4) Franck GOMEZ(4) Michel TREMBULAC(4)	<i>Directeur du département :</i> (Marie-Christine WELLMHOFF) <i>Secrétaires :</i> Sylvie GAUTHIER Sandrine HAMON Janine TURC <i>Administration du département :</i> Catherine BOUDET <i>Gestion des acquisitions :</i> Brigitte FINOT <i>Responsable technique :</i> Louis MARIANI <i>Système d'information :</i> Dominique SAINTVILLE(5) Cecile KATTNIG <i>Image animée :</i> Isabelle GIANNATASIO(5) Marie-Claire AMBLARD Jean DUFOUR <i>Image fixe :</i> Denis BRUCKMANN Stéphane DUBREIL <i>Documents sonores :</i> Elizabeth GIULIANI Alain CAMBIER <i>Collections imprimées :</i> Gilles CIMENT <i>Acquisitions :</i> Patricia CESCO Marie-Line CHESNOT Claire CHEVALIER Frédéric DELMELLE Sylvie DREYFUS Marianne DUMAS Marie FAUCHEUX Agnès GALLOIS Laurence MASDUPUY(2) Anne RANDIER Brigitte RENOULT Michèle ROUDEAU(4)	<i>Directeur du département :</i> (Gerald GRUNBERG) <i>Adjoint :</i> Georges PERRIN <i>Secrétaires :</i> Françoise BENICHOU Veronique JOIN-LAMBERT Aude MARTINEAU <i>Administration du département :</i> Catherine BOUDET Marine HOUCHER Assistants Veronique COURANT(2) <i>Politique documentaire :</i> <i>Chef de projet :</i> Isabelle BOUDET <i>Adjointe :</i> Valérie TESNIERE Simon BLANC <i>Secrétaires :</i> Nathalie FOVEL Sylviane VINCENT(3) <i>Acquisitions :</i> Bruno BEGUET Olivier BOISSET Corinne BOLQUIN Monique CALISON Vito CASTIGLIONE Françoise CHAQUAT Mireille CHAUVENC Florence COLIN Jean-Pierre CRESSENT François DELAPORTE Marie-Hélène DELETRE Veronique FALCONNET Michel FANI Anne FAURE Eva FUENTES-DERRIEN Annick GIBRISIN Tung HA DUONG Carmen LACHWA Marie-Dominique LORIE Eric MOUGENOT(2) Veronique MULLON(2) Eva NOWAK(1) Rodica PALIOLOG(2) Guy PERON Emmanuela PROSDOTTI Claude SAINT-RUF Diane TRIDOUX Dominique WIBAULT <i>Ressources humaines et publics :</i> <i>Chef de projet :</i> Alain MASSUARD <i>Paies associés :</i> <i>Chef de projet :</i> (Georges PERRIN) Adjointe : Benoît TULIEU (Monique ESPIERON)	<i>Directeur du département :</i> (Alain GIFFARD) <i>Adjoint :</i> Patrice BOUT(4) <i>Secrétaires :</i> Isabelle TASSART Françoise DENNINGER Yasmine COCHEREAU <i>Administration du département :</i> Anne LATOURNERIE <i>Conception du système d'information :</i> Conseiller technique (Patrice BOUT(4)) <i>Coordination technique :</i> Colin BOETTCHER(4) Chefs de secteur Alexandre BRABANT Marianne CARRANZA Pascal ETORRE Bruno FORNI Jean-Marc HILAIRE Catherine JOLIF Gia Bieu PHAM Claudine RIVAUD Jean-Philippe TRAMONI <i>Concepteur :</i> Béatrice VAN BOCKSTAELE <i>Salie technique :</i> Philippe ROQUINARCH(4)	<i>Directeur du département :</i> (LE NIAT BINH) <i>Secrétaires :</i> Christine CASIMIR Annie DAUMAS(1) <i>Structures administratives et financières :</i> Marie-Joséphine COUGNY <i>Statuts et personnels :</i> Programme scientifique Chef de projet Michel RICHARD Acquisitions Jean-Didier WAGNEUR Lucile TRUNEL Farida ARRIS Eric DUSSERT Anousheh KARVAR Evelynne LINARES(2) Alexandra MAKOWIAK(2) Ahmed OTHMANI(2) Programme technique Chef de projet Dominique MAILLET Adjointe Patrice SALSA Gérard CATHALY Magasiniers Frédéric ASTAMBIDE Christian COQUEREILLE

- (1) Contrat emploi-solidarité
 (2) Vacataire
 (3) Contrat à durée déterminée
 (4) Assistance technique
 (5) Mise à disposition

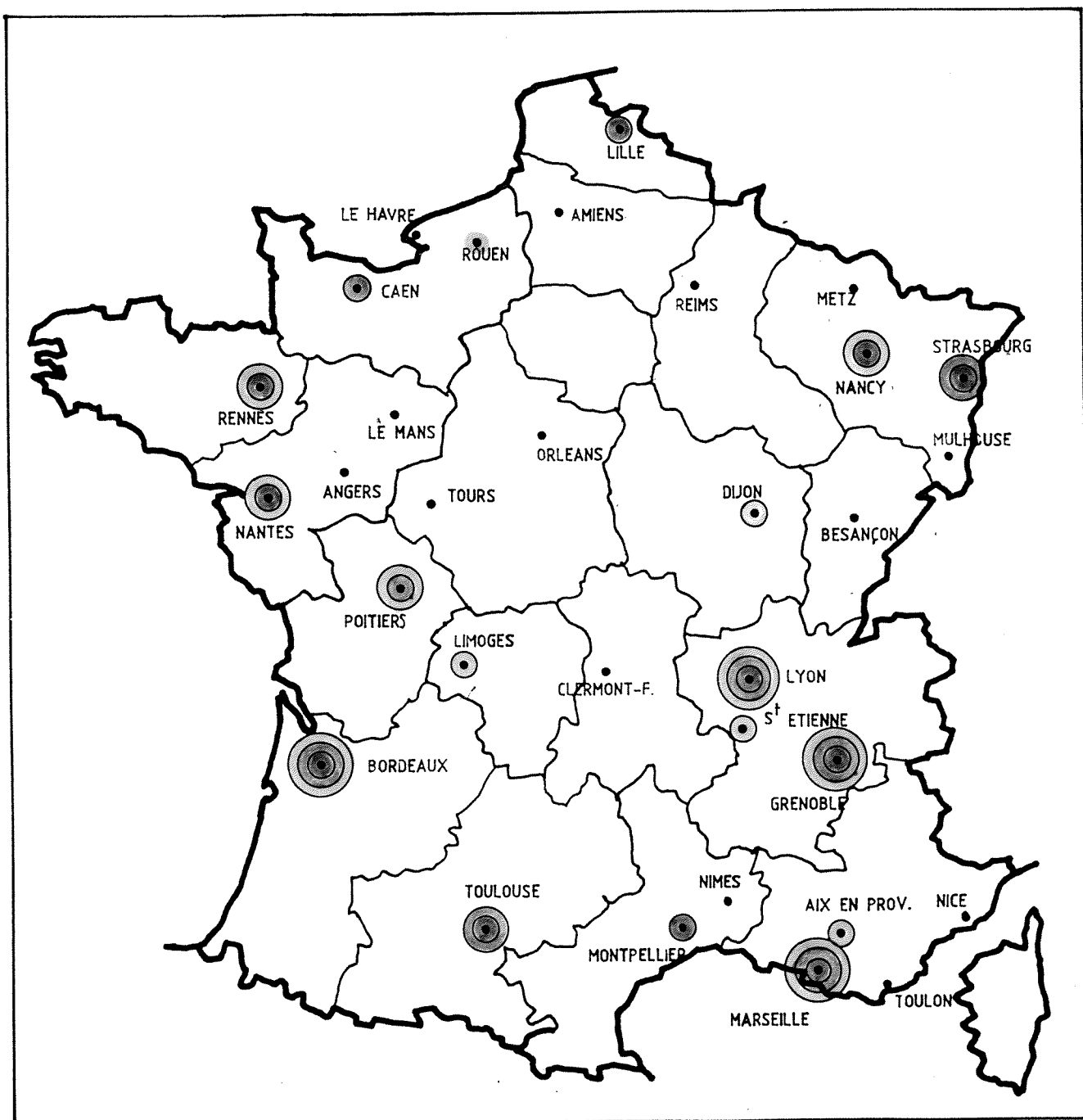
CARTE DOCUMENTAIRE PROSPECTIVE DE L'HEXAGONE

- LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES A VOCATION REGIONALE - SEPTEMBRE 1992

■ LES POLES EUROPEENS PREVUS PAR LE SCHEMA DIRECTEUR
DES UNIVERSITES - JANVIER 1990

■ LES -CADIST- HORS ILE DE FRANCE - OCTOBRE 1991

■ LES PÔLES ASSOCIES (VOLONTES EXPRIMEES AU 1.10.1991)



ENQUETE SUR LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DOCUMENTAIRES FRANCOPHONES

Nom de la bibliothèque :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Directeur :

Date de création :

I - NIVEAU D'ACTIVITES

- *Collections* :

- nombre :
- caractéristiques (spécialisations) :

- *Personnel* :

- nombre :
- qualifications :

- Budget général (ou global) :

- Budget d'acquisition :

- *Rayonnement culturel*

- activités autres que documentaire :
- dans quelle aire géographique ? :

II- CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Heures d'ouverture :

Conditions d'accès :

Public touché :

Conditions de prêt :

- *sur place* :
 - nombre de demandes/an :
 - nombre de prêts/an :
- *inter-bibliothèques sur le territoire national* :
 - nombre de demandes/an :
 - nombre de prêts/an :
- *à l'étranger* :
 - nombre de demandes/an :
 - nombre de prêts/an :

Possibilités de reproduction :

- photocopie :
- autres :

Participation a des bases de données :

III - CATALOGUES

	Types de publications	Période	Lacunes éventuelles
IMPRIMES			
FICHES DACTYLOGRAPHIEES			
MICROFORMES			
INFORMATISE			

Catalogues spécifiques des publications nationales d'expression française :

Oui ☐ Non ☐

Participation a un ou plusieurs catalogues collectifs nationaux ou internationaux .

Oui ☐ Non ☐

Lesquels ? :

IV - ACQUISITIONS

Service

- Nombre de personnes :

Acquisitions annuelles moyennes :

- Dépôt et dons :
 - Nombre de volumes :
 - Nombre de titres :
- Achat :
 - Nombre de volumes :
 - Nombre de titres :
 - Budget :
- Echange :
 - Nombre de volumes :
 - Nombre de titres :

Acquisitions en langue française :

- % production nationale :
 - en langue française :
 - autre langue :
- % édition étrangère en langue française :

V - COLLECTIONS EN LANGUE FRANCAISE

- *Estimation quantitative :*

- Nombre de volumes :
- Nombre de titres :
- % de titres nationaux :
- % de titres étrangers en langue française :
- Nombre de CD ROM :
- Nombre de périodiques :
- Autres documents (microfilms, audiovisuels, etc...)

Participation à des banques de données ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui lesquelles ?

- *Estimation qualitative :*

- Ancienneté du fonds :
- Fonds généraliste :
- Fonds spécialisés :
- Spécialisation :
- accessibilité ? (cf. : page 2) :

VI - COOPERATION

- Participation à un réseau d'échange documentaire :
 - dans quel cadre (organisé ou non) ?
 - avec quelles institutions (bibliothèques ou autres) ?
- Quel type de coopération ?
 - échanges de documents :
 - action culturelle :
 - autre :

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Annuaire des bibliothèques universitaires. Ministère de l'Education nationale, Paris, La Documentation française, 1989. ISBN 2-11-002716-9.
- BECK, Francis. Mission d'étude et de proposition sur la Bibliothèque nationale : rapport final. Juin 1987.
- CAHART, Patrice, MELOT, Michel. Propositions pour une grande bibliothèque. Paris, La Documentation française, 1989. ISBN 2-11-002226-4.
- CALENGE, Bertrand. Réseaux à facettes, BBF, 1992 , Tome 37, n°5, p.12-23.
- FRANCE. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Guide pour les actions et les études de prospective territoriale, Paris, DATAR, 1991.
- GATTEGNO, Jean. La Bibliothèque de France à mi-parcours. Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1992. ISBN 2-7654-0512-3.
- GERMANAUD, Marie-Claire. L'Etat et le développement de la lecture. BBF, 1992, Tome 37 n°5 p.40-42.
- GRUNBERG, Gérald . La Carte documentaire de la Bibliothèque de France. Bulletin de l'ABF, 1990, n° 149, p.58 -64.
- HANGER, Stephen. Collection development in the British library: the role of RLG Conspectus. J.Librarianship, april 1987 p.89-107.
- LATARGET, Bernard. L'Aménagement culturel du territoire, Paris, La Documentation française, 1992. ISBN 2-11002-767-3.



- Perspectives pour la coopération : actes du colloque tenu à Orléans, 3-4 juin 1991. FFCB, 1991. ISBN 2-907420-01-1.
- Rapport BOSSARD Consultants, 1989.
- Rapport du groupe de travail sur les pôles associés : mai 1991. Paris, Etablissement public de la Bibliothèque de France, 1991.
- Rapports des groupes de travail : juin 1990. Paris, Etablissement public de la Bibliothèque de France, 1990.
- Rapports des groupes de travail : novembre 1991. Paris, Etablissement public de la Bibliothèque de France, 1991.
- RIZZARDO, René. La Décentralisation culturelle. Paris, La Documentation française, 1989. ISBN 2-11-002509-3.
- STAM, David. Collection = collaboration, BBF, 1986, Tome 31 n°2, p.146-153.



9595502